



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles
mesures et initiatives : partage, dans des conditions
d'égalité, des responsabilités entre les femmes
et les hommes, s'agissant en particulier des soins
dispensés dans le contexte du VIH/sida**

Déclaration présentée par Womankind Worldwide, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2009/1.



Déclaration*

Déclaration à l'intention de la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-troisième session

Womankind Worldwide

Womankind Worldwide¹ est une organisation internationale de défense des droits des femmes et d'action pour le développement œuvrant en association avec 34 partenaires de 13 pays du monde entier afin de s'attaquer à l'inégalité entre les sexes et de mettre fin à la discrimination à l'encontre des femmes. En 2009, nous célébrons le vingtième anniversaire de « **Speaking out for women** ».

Participation des femmes et des hommes, dans des conditions d'égalité, à la prise de décisions à tous les niveaux

La Commission de la condition de la femme à sa cinquante-troisième session évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées liées à la « **participation des femmes et des hommes, dans des conditions d'égalité, à la prise de décisions à tous les niveaux** » qui ont été adoptées à sa cinquantième session.

Des progrès ont été réalisés depuis 2006 s'agissant d'accroître le rôle des femmes dans la prise de décisions. C'est ainsi que des femmes ont été élues chefs d'État dans des pays comme l'Inde, le Chili et l'Argentine. Le Parlement au Rwanda compte à présent 55 % de femmes et 8 des 18 juges du Tribunal pénal international sont des femmes. Un plus grand nombre de femmes ont activement revendiqué leur droit de participer à la prise de décisions aux niveaux local et communautaire en mettant à contribution les mécanismes de prise de décisions aussi bien officiels que non officiels et en s'exprimant sur tous les sujets, allant de la fourniture de soins de santé à la protection de l'environnement ou à la prévention du crime.

Toutefois, Womankind Worldwide est préoccupée par la trop grande lenteur des progrès et par la nécessité de faire beaucoup plus pour aller de l'avant et garantir une représentation plus grande et une participation plus large des femmes à la prise de décisions.

Dans toutes les régions, on continue souvent de considérer que les femmes ne sont pas les égales des hommes dans le foyer et sur le lieu de travail, de sorte qu'elles sont exclues ou marginalisées dans la prise de décisions.

Ce que pense Womankind

Nous savons en connaissance de cause que les mesures visant à promouvoir une participation significative des femmes au développement et à tous les aspects de la prise de décisions doivent être perçues dans le cadre général de la situation d'infériorité de la femme dans la société. Ces mesures doivent s'accompagner d'efforts concertés pour s'attaquer à certaines des causes fondamentales de la discrimination contre les femmes, notamment une répartition déséquilibrée du pouvoir entre les hommes et les femmes, – et la façon dont les rôles sont assignés selon le sexe à tous les niveaux de la société, notamment au sein de l'appareil

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ Pour en savoir davantage sur nos activités, consulter le site www.womankind.org.uk.

étatique, de la famille, de l'économie ainsi que sur le plan de l'éducation et dans les médias.

Il faut de toute urgence un engagement politique beaucoup plus ferme et des ressources bien plus importantes pour lever les obstacles persistants à la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions. La dépendance économique, l'analphabétisme et l'accès limité à l'éducation et aux mêmes chances que les hommes sur le plan du travail, les attitudes culturelles et sociales discriminatoires ainsi que les stéréotypes négatifs, le fardeau des responsabilités dans le foyer, l'intimidation, le harcèlement et la violence de même que le manque d'accès à l'information sont autant de facteurs qui empêchent les femmes de participer pleinement à la vie sociale.

Les partenaires de Womankind ont toute une gamme de stratégies et d'interventions pour faire face à la situation d'infériorité des femmes par rapport aux hommes et accroître leur participation à la prise de décisions. Nos partenaires : accroissent l'accès des femmes à l'information, à l'éducation et à la connaissance de leurs droits; créent des réseaux de soutien et des coalitions, mobilisent les femmes et partagent les connaissances; collaborent avec les hommes et associent la communauté dans son ensemble ainsi que les médias à la lutte contre les attitudes et les comportements discriminatoires contre les femmes; collaborent avec les fonctionnaires afin d'introduire l'analyse des sexes et des préoccupations des femmes dans tous les domaines de l'activité gouvernementale; recourent aux processus de décentralisation pour renforcer la gouvernance démocratique, font en sorte que leurs représentants élus soient comptables des promesses qu'ils ont faites lors des élections².

Nos recommandations

- Mise en œuvre intégrale des engagements internationaux pris dans le domaine des droits fondamentaux des femmes, en particulier le Programme d'action de Beijing, la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'objectif 3 du Millénaire pour le développement, qui énoncent des principes et des directives clairs garantissant que les femmes participeront pleinement et sur un pied d'égalité à la prise de décisions;
- Affectation, par les gouvernements et les donateurs, de ressources financières à long terme suffisantes à la mise en œuvre des accords susmentionnés et, de concert avec les organisations de la société civile, nécessité pour eux de s'informer en détail des fonds qui sont utilisés pour promouvoir les droits des femmes;
- Utilisation plus systématique des points de référence et des objectifs, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation des progrès accomplis pour ce qui est

² Pour de plus amples renseignements sur les stratégies et les interventions menées par Womankind Worldwide et ses partenaires en vue de promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions, prière de voir notre publication de 2008 intitulée *Speaking Out: Promoting Women As Decision-makers Worldwide*, <http://www.womankind.org.uk/upload/Speaking%20Out%20Feb%2008.pdf>.

de la participation des femmes aux rouages du pouvoir et à la prise de décisions;

- Participation des femmes à toutes les activités de planification et de reconstruction avant et après les catastrophes ainsi qu'à tous les aspects du règlement des conflits et de la consolidation de la paix;
- Recours à des quotas et à d'autres mesures de discrimination positives afin d'accroître l'accès et la participation des femmes à la vie politique (en suivant l'impact de ces mesures) et réforme des systèmes électoraux qui font obstacle à l'élection et à la représentation des femmes;
- Fourniture d'un soutien technique et financier devant permettre aux femmes, en particulier aux plus marginalisées d'entre elles, telles que les jeunes femmes, les veuves et les femmes autochtones, de participer pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre au niveau national des politiques, de la législation, des programmes, des projets, des budgets et des cadres réglementaires;
- Promotion de mesures tendant à mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et à inclure, dans la mesure de la qualité de la gouvernance, des indicateurs obligatoires sur sa réduction;
- Reconnaissance du fait que la réalisation d'une entité des Nations Unies plus forte et mieux équipée pour défendre l'égalité entre les sexes constitue le moyen de permettre au système des Nations Unies et aux gouvernements de tenir les promesses qu'ils ont faites de faire progresser l'égalité entre les sexes ainsi que les droits fondamentaux des femmes aux niveaux mondial et national, notamment en accroissant leur participation à la prise de décisions;
- Suivi de la représentation des femmes dans différents métiers et à différents niveaux d'emploi en vue de corriger les déséquilibres et de prendre des mesures visant à mettre fin au harcèlement sexuel, à la violence et à d'autres formes d'abus sur le lieu de travail.